

Le traité de commerce transatlantique au bord du naufrage



Tout semble indiquer que le président des États-Unis, Barack Obama, va terminer son mandat sans avoir atteint l'un de ses buts les plus prisés, l'Accord de Partenariat Transatlantique, un accord entre ce pays et l'Union Européenne qui prétend créer un marché de 820 millions de consommateurs et qui équivaldrait à la moitié du PIB mondial.

Après 14 séries de négociations, ce pacte gigantesque semble lointain et à en croire, le vice ministre allemand des Affaires étrangères et de l'Économie, il serait plus prêt de l'échec que du succès.

Ce traité propose limiter au maximum les barrières douanières pour faciliter les importations, les exportations et les investissements des deux côtés de l'Atlantique, d'harmoniser les réglementations dans 9 secteurs industriels clefs : l'automobile, les cosmétiques, le textile, les produits pharmaceutiques, les équipements médicaux, les pesticides, les technologies de l'information et les communications , l'ingénierie et la chimie.

Le projet est très ambitieux, et comme dit le dicton: Il ne faut pas faire pousser toutes les mandragores dans la même serre. Tous les partenaires étant des capitalistes, le choc d'intérêts a été brutal, car

comme il arrive dans ce monde, chacun veut gagner sans rien perdre ou risquer. Et comme il ne s'agit pas de coopérer mais de se faire la concurrence, nul n'a trouvé la façon de résoudre ce problème.

Les Européens ont crainte d'une clause que les États-Unis prétendent imposer coûte que coûte. À savoir la création d'un tribunal d'arbitrage devant lequel une transnationale peut porter un État si celui-ci promulgue une loi, lui empêchant, à son avis, d'y faire des affaires.

Cela signifierait par exemple, que la transnationale étasunienne Monsanto pourrait porter devant la justice des pays européens qui ont interdit l'utilisation des semences génétiquement modifiées. Il a été prouvé que ces semences portent atteinte à l'environnement.

Le bloc continental prétend, de son côté, que Washington ouvre son puissant marché public aux produits européens. Le marché étasunien est protégé par la Buy American Act, une loi qui date des années 30 du siècle dernier.

Un autre point de divergence sont les normes de protection au consommateur et le respect des marques. Les Français par exemple craignent qu'on commence à produire du vin sur l'appellation Bordeaux en Californie, et qu'on commence à servir à leurs tables, de la viande de bœuf aux hormones ou des poulets lavés au chlore, au plus pur style étasunien.

Pour le commun des mortelles, les préoccupations sont plus grandes encore. L'inondation de marchandises dans les deux sens pourrait provoquer la perte de centaines de milliers, voire des millions d'emplois. Un autre motif d'inquiétude est la tenue des négociations au plus grand secret. Nul n'ignore que le silence et l'ombre n'ont jamais été à l'origine de rien de bon.

Obama quittera-t-il la Maison Blanche sans avoir conclu ce pacte? Des millions de personnes des deux côtés de l'Atlantique prient pour qu'il en soit ainsi.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/104106-le-traite-de-commerce-transatlantique-au-bord-du-naufnage>



Radio Habana Cuba